

***Par courriel seulement***

Le 31 mai 2022

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.caM<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif révisé – Décision D-2018-092 relative au remplacement d'inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais  
Votre dossier : R-4036-2018  
Notre dossier : R055338 YF

---

Chère Consoeur,

Comme suite à la décision D-2018-092 rendue le 23 juillet 2018, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 5 janvier 2022, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant le remplacement d'inductances shunt au poste des Montagnais le (« Projet »). Cette situation entraînait une réévaluation de son coût.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021<sup>1</sup>, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, le Transporteur informe la Régie que la nouvelle prévision présentée aux pièces HQT-6, Document 1 et 1.1 du rapport annuel 2021 du Projet est maintenant 60,5 M\$, soit de 1,3 M\$ supérieur au coût révisé de 59,2 M\$ indiqué dans le suivi administratif du 5 janvier 2022. Les écarts cumulatifs par rapport au montant initial de 43,6 M\$ autorisé par la Régie totalisent 16,9 M\$.

***Explication des écarts***

La hausse du coût du Projet s'explique par les mêmes éléments que ceux présentés dans le suivi administratif du 5 janvier 2022. L'écart supplémentaire de 1,3 M\$ s'explique notamment par des travaux sur un transformateur impliquant un report d'une mise en service de 2021 à 2022.

---

<sup>1</sup> Paragraphe 366.

Les principaux écarts totalisant 16,9 M\$ découlent toujours des éléments suivants :

- appel d'offres défavorables pour les travaux entrepreneurs ;
- impact de la COVID-19 ;
- heures supplémentaires requises pour compléter les travaux en raison de la difficulté à obtenir les retraits ;
- augmentation des frais généraux et d'intérêts.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé selon le suivi administratif du 5 janvier 2022 (1) et le coût révisé des travaux constaté dans la préparation du rapport annuel 2021 (2) ainsi que les écarts entre ce dernier coût révisé et le coût des travaux selon l'autorisation initiale.

**Tableau 1**  
**Coûts des travaux avant-projet et projet**  
**Remplacement des inductances shunt à 735 kV au poste postes des Montagnais**  
**(en milliers de dollars)**

	Autorisation initiale (D-2018-092)	Coût révisé (1)	Prévision (2)	Écarts
<b>Coûts de l'avant-projet</b>	254,6	264,8	264,8	10,2
<b>Sous-total</b>	<b>254,6</b>	<b>264,8</b>	<b>264,8</b>	<b>10,2</b>
<b>Coûts du projet</b>				
Ingénierie, approvisionnement et construction	40 636,1	51 148,1	53 405,4	12 769,3
Client	1 909,9	3 663,5	3 525,3	1 615,4
Frais financiers	772,0	3 061,1	3 291,1	2 519,1
<b>Sous-total</b>	<b>43 318,0</b>	<b>58 872,7</b>	<b>60 221,8</b>	<b>16 903,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 572,6</b>	<b>59 137,5</b>	<b>60 486,6</b>	<b>16 914,0</b>

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Veuillez recevoir, chère Consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette